

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue 3 décembre 2025 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Marc L. Pageau, conseiller et maire suppléant
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Charles Rondeau, conseiller
Mme. Maude Lafrenière, conseillère
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (0) auditeur.

Absence motivée :

M. Félix-Antoine Parent, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu’il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2512-259

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

Que l’ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE	
0.1	Moment de réflexion
0.2	Ouverture de la session
0.3	Adoption de l’ordre du jour
0.4	Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2025
0.5	Suivi au procès-verbal
0.6	Période de questions
100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
100 ADMINISTRATION	
100-01	Autorisation de transfert budgétaire
100-02	Période des Fêtes - Fermeture du bureau municipal
100-03	Calendrier des séances régulières
100-04	Mise à jour des signataires des effets bancaires
100-05	Transfert Fonds général - Projet domiciliaire
110 CONSEIL MUNICIPAL	
110-01	Ministères des Transports – Demande de transfert d’une permission d’occupation
110-02	Salle Réjean Lafrenière – Demande d’utilisation gratuité
110-03	Activité de Noël – École Sainte-Croix de Messines

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2025
- 130-02 Présentation des comptes payés au 30 novembre 2025
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 30 novembre 2025
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 30 novembre 2025
- 130-06 État des activités financières - Suivi du budget 2025

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Plans d’intervention – Risques moyens à élevés – Autorisation de dépense

300 TRANSPORT

- 300-01 Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local
- 300-02 Programme TECQ – Mise à jour annuel
- 300-03 Travaux chemin St-Jacques – Recommandation de libération de la retenue

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Rapport Camp de jour
- 800-02 Photo compost
- 800-03 Hydro-Québec – travaux rue Principale

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX

R2512-260

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU’une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D’ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

R2512-261

AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de l’exercice visant à équilibrer les dépenses au budget de l’exercice financier en cours, certains ajustements sont requis afin d’assurer une saine gestion financière ;

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire d’effectuer des transferts budgétaires entre différents postes du grand livre (GL) afin de refléter adéquatement les dépenses encourues ;

EN CONSÉQUENCE,
 Sur une proposition de Marc L Pageau
 Il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires tel que présenté par la secrétaire-trésorière, afin d’équilibrer les dépenses du budget en cours, tel que suit à savoir.

DU	AU	MONTANT (\$)
02-41400-631	02-41200-321	200
02-41400-631	02-41200-410	600
02-41400-631	02-13000-410	1500
02-41400-212	02-13000-410	500
02-41400-631	02-13000-410	1500
02-41400-691	02-13000-410	105
02-32000-141	02-13000-410	5650
02-61000-141	02-70150-522	3500
02-61000-141	02-70150-525	2500
02-61000-141	02-70150-631	1000
02-61000-141	02-70150-641	200
02-61000-141	02-70150-681	100
02-61000-141	02-70150-725	1245
02-61000-141	02-45210-141	4575

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2512-262

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

 Sur une proposition d’Annie Galipeau,
 Il est résolu

DE fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2025 au 2 janvier 2026, inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le 5 janvier 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2512-263

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2026

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chaque rencontre;

EN CONSÉQUENCE,
 Sur une proposition de Maude Lafrenière,
 Il est résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2026. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19h :

• 7 janvier	• 1er avril	• 8 juillet	• 7 octobre
• 4 février	• 6 mai	• 5 août	• 4 novembre
• 4 mars	• 3 juin	• 2 septembre	• 2 décembre

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

R2512-264

MISE À JOUR DES SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général, M. Jim Smith ;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction, le 1er janvier 2026, de la nouvelle directrice générale, madame Nathalie Thérien ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer ou endosser les effets bancaires de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau
Il est résolu :

DE RETIRER le nom de M. Jim Smith à titre d'administrateur principal autorisé à signer ou endosser les effets bancaires de la Municipalité.

De nommer madame Nathalie Thérien à titre de nouvelle administratrice principale autorisée à signer ou endosser les effets bancaires, et ce, à compter du 1er janvier 2026.

D'AUTORISER le personnel bancaire à procéder aux ajustements requis au dossier de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-265

PROJET DOMICILIAIRE LE MESSINOIS - RÈGLEMENT COMPTABLE – REMBOURSEMENT D'UN MONTANT UTILISÉ EN 2024

CONSIDÉRANT QU'en 2024, une écriture comptable a été effectuée afin d'utiliser un montant net de 15 065\$ des taxes générales pour appairer les revenus et dépenses du projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que l'ensemble des dépenses liées au projet domiciliaire soit entièrement assumé par les revenus générés par celui-ci, notamment par la création d'un fonds réservé intitulé « Excédent de fonctionnements affecté aux dépenses du projet domiciliaire Le Messinois ».

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

QUE la somme de 15 065\$ provenant des revenus du projet domiciliaire de l'exercice 2025 soit conservée à même l'exercice de 2025 afin de rembourser le montant utilisé en 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de créer un fonds réservé intitulé « Excédent de fonctionnements affecté aux dépenses du projet domiciliaire Le Messinois ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-266

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEMANDE DE TRANSFERT D'UNE PERMISSION D'OCCUPATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Messines est devenue propriétaire du lot 5 204 427 le 13 août 2025, l'ayant acquis par acte notarié de madame Margaret-Ann Flegal, résidente du 503 Mountainview Rd, Arnprior (ON) K7S 3G9 ;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve sur ce site un bâtiment principal construit en partie sur le lot 5 204 427 et en partie sur l'ancienne emprise ferroviaire utilisée à des fins d'utilité publique, laquelle appartient au ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT que le MTQ avait accordé à madame Flegal une permission d'occupation et qu'à titre de nouveau propriétaire, la Municipalité doit en demander le transfert ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Maude Lafrenière,
Il est résolu :

D'AUTORISER l'administration municipale à déposer auprès du MTQ une demande de transfert de la permission d'occupation pour le présent dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-267

SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE – DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE

CONSIDÉRANT que madame Geneviève Forget a adressé une demande visant à obtenir la gratuité pour la location d'une salle municipale les mercredis, de 17 h 15 à 20 h, afin de permettre à un groupe de citoyennes de Messines de se réunir pour des activités de mise en forme;

CONSIDÉRANT que cette initiative favorise l'activité physique, la santé, le bien-être et la solidarité au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite encourager la participation citoyenne et la promotion de saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Il est résolu :

D'ACCORDER la gratuité pour la location de la salle municipale les mercredis, de 17 h 15 à 20 h, pour la tenue de l'activité de mise en forme organisée par le groupe de citoyennes de Messines, et ce, pour la période visée dans la demande.

QUE cette autorisation est conditionnelle à la disponibilité de la salle, au respect des règlements municipaux en vigueur et aux modalités établies par l'administration municipale concernant l'utilisation des locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-268

ACTIVITÉ DE NOËL – ÉCOLE SAINTE-CROIX DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE cette année la formule de l'activité « Noël des enfants » a été modifiée et que celle-ci aura le 17 et 18 décembre prochain, et se décrit comme suit :

- Mercredi 17 décembre – St-Hubert constitué de 117 repas animalerie au coût de 1 497.89\$
- Jeudi 18 décembre présentation d'un spectacle de de magicien Mario Campeau au coût de 1 200.00\$

CONSIDÉRANT QUE les responsables des loisirs ont besoin d'un budget provisoire afin de faire face aux dépenses organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

QUE le conseil autorise la dépense aux responsables de l'organisation de l'activité « Noël des Enfants » pour un montant de 2 697.89\$ en plus des taxes applicables;

AUTORISE le déboursé des dépenses engendrées à la réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2512-269

ADOPTION DU JOURNAL DES ACHATS EN LOT DUS AU 30 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats en lot des comptes dus a été transmis aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marc L. Pageau,
Il est résolu;

D'ADOPTER le journal des achats en lot, des comptes dus au 30 novembre 2025, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 29 174.17\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-270

POUR ACCEPTER LE JOURNAL DES ACHATS DES COMPTES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmis aux membres du conseil au préalable de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025, pour la somme de 644 621.06 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-271

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 01 au 30 novembre 2025, dont celle-ci représente la somme de 74 923.47 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-272

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 30 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 2020-364, le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marie-Anne Poulin,
Il est résolu;

D’ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025, dont celui-ci représente une somme de 18 057.90\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R2512-273

SERVICE INCENDIE - AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA MISE À JOUR DE PLANS D’INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit la réalisation et la mise à jour des plans d’intervention pour les bâtiments identifiés à risques moyens à très élevés;

CONSIDÉRANT que des frais additionnels peuvent s’appliquer, notamment les frais de déplacement au taux de 0,54 \$/km;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la programmation établie pour l’année 2025, trois (3) plans d’intervention doivent être réalisés ou mis à jour, soit pour les bâtiments suivants :

Item	Lieux	Temps estimé	Prix/heure	Total
1	Bâtiment de la SOPFEU	6.5h	60.00\$	390.00\$
2	Golf Algonquin	5.5 h	60.00\$	330.00\$
3	Dépanneur Val Guertin	4h	60.00\$	240.00\$
			TOTAL	960.00\$

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau,
Il est résolu;

D’AUTORISER la réalisation et la mise à jour des plans d’intervention pour les trois bâtiments identifiés, conformément à la programmation 2025 du Service incendie.

D’AUTORISER une dépense totale de 960,00 \$, à laquelle pourront s’ajouter les frais de déplacement au taux en vigueur (0,54 \$/km) ainsi que les frais de repas de 30 \$, lorsqu’applicables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

TRANSPORT

R2512-274

PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports a versé une compensation de 268 881\$ pour l’entretien du réseau local pour l’année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Marc L Pageau;
Il est résolu;

QUE la Municipalité de Messines informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-275

PROGRAMMATION TECQ 2024-2028 – MISE À JOUR ANNUELLE
VERSION 2

CONSIDÉRANT QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Annie Galipeau;
Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R2512-276

ENTÉRINER LA LIBÉRATION D'UNE RETENUE – RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT que le Groupe Pavage CG a réalisé des travaux (soumission Voi2023-05) pour le compte de la municipalité sur le chemin St-Jacques ;

CONSIDÉRANT qu'une retenue de 5 % était prévue au projet, représentant un montant de 37 994,78 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que la firme d’ingénierie Équipe Lawrence, mandatée par la municipalité pour ce projet, recommande dans une correspondance datée du 20 novembre 2025 la réception finale des travaux ainsi que la libération de la retenue ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Charles Rondeau;
Il est résolu :

D’AUTORISER la libération de la retenue au montant de 37 994,78 \$ taxes incluses, payable à Groupe Pavage CG ;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2512-277

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Sur une proposition d’Annie Galipeau,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 19h20

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général